

PAR COURRIEL

Sept-Îles, le 11 octobre 2016

Objet : Demande d'accès concernant #200468002

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 28 septembre dernier concernant La Ferme-5-Étoiles inc. à Sacré-Cœur.

Vous trouverez, ci-joint, les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis de non-conformité émis à La Ferme-5-Étoiles inc., daté du 20 septembre 2016, ayant pour objet « *Exploitation d'une sablière sans certificat d'autorisation sur le lot 4 700 311 à Sacré-Cœur* », signé par Stéphanie Tremblay-Boudreault du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2 pages;
2. Rapport d'inspection daté du 4 août 2016, ayant pour objet « *Plainte selon laquelle il y aurait exploitation d'une sablière sans autorisation – Vérifier le bien-fondé de la plainte – route 172 à Sacré-Cœur* », signé par Jean-Pierre Larivée du MDDELCC, 9 pages.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et 53, 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 964-8888, poste 253.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Nathalie Després
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.



Baie-Comeau, le 20 septembre 2016

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

La Ferme-5-Étoiles inc.
465, Route 172 Nord
Sacré-Coeur (Québec) G0T 1Y0

N/Réf. : 7610-09-01-0600000
401382568

Objet : Exploitation d'une sablière sans certificat d'autorisation sur le lot
4 700 311 à Sacré-Cœur

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 4 août 2016 par des inspecteurs de notre direction régionale à la sablière située sur le lot 4 700 311 à Sacré-Cœur, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir procédé à l'exploitation d'une sablière.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.25 (2) et 22 al.1

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous informons que, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. Il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

...2

20, boul. Comeau
Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8
Téléphone : 418 294-8888
Télécopieur : 418 294-8018
Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>
Courriel : cote-nord@mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Jean-Pierre Larivée au 418 964-8888, poste 242 ou à l'adresse courriel jean-pierre.larivee@mddelcc.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/index.htm).

STB/JPL/hj


Stéphanie Tremblay-Boudreault
Chef d'équipe

COPIE

<p><i>Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques</i></p> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">Québec</p>	<p>RAPPORT D'INSPECTION Centre de contrôle environnemental du Québec</p> <p>Direction régionale de la Côte-Nord Région : Côte-Nord</p>
--	---

1 Identification		
Date de l'inspection : 2016-08-04	Heure d'arrivée : 10 h 54	Heure de départ : 11 h 42
Inspecteur : Jean-Pierre Larivée	Accompagné de : Anne Frédérique Fournier	

N° intervention : 301055532	Type d'intervention : Inspection
N° demande : 200463477	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
N° intervention : 301055517	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-09-01-0600000	N° du rapport d'inspection : 401382472
N° demande : 200463471	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
But de l'inspection : Plainte selon laquelle il y aurait exploitation d'une sablière sans autorisation - vérifier le bien-fondé de la plainte - route 172 à Sacré-Coeur	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Sablière lot 4 700 311 route 172, Sacré-Coeur	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2163389	Type de lieu : sablière
Localisation du lieu inspecté :	
Cadastre du Québec : 4700311	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,246200000000;-69,876800000000	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
La ferme-5-Étoiles inc.	propriétaire	465, Route 172 Nord Sacré-Coeur (Québec) G0T 1Y0	Y2051107

Conditions météo
ensoleillé

Personnes rencontrées SO			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
art. 53-54			

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à l'identification faite auprès de : Voir personnes rencontrées			

Plainte SO	
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 28	Nombre de photos annexées au rapport : 7
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Jean-Pierre Larivée avec un appareil photo de type Fujifilm Finepix XP50. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-09\arje04\7610-09-01-0600000\2016-08-04	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Grilles d'inspection annexées	SO
-------------------------------	----

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Emplacement de la sablière et des travaux
	2	Emplacement de la sablière avec photographies aériennes de 2012
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1	Formulaire de la plainte reçu le 2016-07-22
	2	Formulaire de la plainte reçu le 2016-07-26
	3	Recherche à l'index de l'immeuble du registre foncier du Québec pour les lots concernés

Échantillons SO2 Mise en contexte (facultatif) SO

Le 2016-07-22 le centre de contrôle environnemental du Québec, Bureau de Baie-Comeau (CCEQ) reçoit une plainte. La plainte concerne les travaux de réfection d'un ponceau au km 17 de la route 172. Selon le plaignant, le sable proviendrait d'une sablière non autorisée. De plus, il y aurait entreposage de l'asphalte et des rebuts de route sur ce site.

Le 2016-07-26, le CCEQ reçoit une nouvelle plainte pour le même lieu. Celle-ci concerne uniquement l'exploitation de la sablière en mentionnant que cette sablière est située sur le terrain de la ferme-5-étoiles.

3 Description de l'inspection

Accompagné de ma collègue Anne-Frédérique Fournier, j'arrive aux travaux du km 17 de la route 172 à Sacré-Cœur. Je vois les installations de l'entreprise la Ferme-5-étoiles tout juste au nord des travaux. Il y a beaucoup de touristes sur le site. Je ne vais donc pas à la rencontre d'un représentant de l'entreprise.

Je retourne vers les travaux et constate un camion-benne de 10 roues plein de sable sortir d'un chemin entre 2 résidences. J'emprunte ce chemin et le suis. Le chemin mène à une sablière située au bout d'un champ agricole (photo 1 à 3). Les traces de roues dans le chemin permettent de confirmer qu'il y a une circulation importante de véhicule lourd entre la sablière et les travaux de la route 172.

Je fais le tour de l'aire exploitée de la sablière avec mon GPS Garmin etrex20 en mode tracée (prenant 1 coordonnée chaque seconde) (carte 2). L'exploitation se fait surtout en profondeur puisqu'il n'y a que très peu de dénivélé. Mon évaluation visuelle au plus profond de la sablière est de 7 mètres. Il n'y a aucune trace d'eau souterraine ni de cours d'eau à proximité pouvant être influencé directement par l'exploitation.

Une chargeuse sur roue est présente (photo 4). Les traces au sol, la clé dans le contact et la porte ouverte de la chargeuse me permettent de dire qu'elle a été utilisée depuis peu. La chargeuse est identifiée comme appartenant à l'entreprise les excavations A. Savard Inc. (photo 5).

Je vais ensuite sur le site des travaux. La machinerie sur place est toute identifiée à l'entreprise **art. 23-24**. Je constate qu'en amont des travaux, il n'y a aucun débit d'eau dans le cours d'eau dont le ponceau est changé (photo 6). Une pompe submersible est tout de même présente. En aval du ponceau, un enrochement pour le lit du cours d'eau et de la stabilisation de talus a été effectué (photo 7).

Je rencontre sur le site des travaux **art. 53-54** me confirme utiliser le sable provenant de la sablière sur le terrain de la Ferme-5-étoiles. Je demande s'il a mis des résidus d'asphalte ou autre provenant de la route dans la sablière et me répond que non. La sablière après utilisation pour ces travaux sera restaurée dans le but d'agrandir la superficie cultivable du champ.

J'informe **art. 53-54** que son entreprise ne recevra assurément pas d'avis de non-conformité. Et que, pour la Ferme-5-étoiles, je dois vérifier les notions de droits acquis au bureau, mais que lorsque ce sera fait je l'appellerai pour l'informer.

Tout au long de l'inspection, le camion-benne de 10 roues effectuait des voyages de sable entre la sablière et la zone de travaux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

De retour au bureau, je vérifie l'aire exploitée par rapport aux photographies aériennes de 2012. Je constate qu'en 2012, il y avait une sablière. Cependant, il y a eu agrandissement de l'aire exploitée depuis cette date (carte 2).

Je vérifie dans le registre foncier du Québec l'index des immeubles pour le lot où est située la sablière. J'y constate que la Ferme-5-étoiles est propriétaire du lot ayant la sablière depuis 2003. Il n'y a donc aucune possibilité de droit acquis de sablière sur ce lot. Il y a donc manquement à l'article 22 al.1 et 115.25 (2) de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

Le 2016-08-11, j'effectue les appels téléphoniques suivants :

Le président de la ferme-5-étoiles et je l'informe des constats de mon inspection et de mes vérifications. Il m'informe avoir agi de bonne foi. Il ne savait pas qu'il devait détenir un certificat d'autorisation. Il m'informe qu'il y a un button à cet endroit et que son sable est utilisé depuis les années 1960. Pour lui ce button n'est pas cultivable et donc son exploitation va lui permettre d'agrandir sa superficie cultivable. C'est pour cela qu'il a une entente claire avec les art. 53-54 pour que l'entreprise restaure le site après les travaux en remettant sur le dessus les terres de qualités. J'informe le président qu'il recevra un avis de non-conformité et puisqu'il n'y a aucun facteur aggravant, aucun autre recours ne sera pris. Je l'informe cependant qu'il peut continuer à utiliser sa sablière pour ces besoins personnels, sur ses terrains.

art. 53-54

Je l'informe de la réglementation concernant les droits acquis et que donc cette sablière ne peut pas avoir de droit acquis. Je l'informe alors que la ferme-5-étoiles recevra un avis de non-conformité. L'intervenant m'informe qu'il termine d'utiliser la sablière aujourd'hui et pourra la restaurer.

La personne plaignante, je fais la rétro-information au plaignant. Je l'informe que sa plainte était fondée. La personne plaignante me demande si des recours seront pris. Je l'informe qu'assurément un avis de non-conformité sera envoyé à la ferme-5-étoiles. Ensuite, c'est la directive sur le traitement des manquements qui sera faite.

5 Conclusion

Une sablière non autorisée sur les terrains de l'entreprise la ferme-5-étoiles a été utilisée pour des travaux de réfection de la route 172. Il y a donc manquement à l'article 22 al.1 et 115-25 (2) de la LQE.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

1	<p>Manquement : A fait une chose ou a exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit avoir procédé à l'exploitation d'une sablière. Référence légale : Loi sur la qualité de l'environnement, article 115.25 (2) et 22 al.1</p> <p>Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)</p> <p>Explication : terrain privé</p> <p>Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)</p> <p>Explication : Étant donné qu'il n'y a pas eu de processus d'analyse pour la sablière, il peut y avoir un risque d'impact. Les conséquences sont : réversibles en tout ou en partie (modéré)</p> <p>Explication : Les terres de décapages pourront être réteindue.</p> <p>Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur)</p> <p>Explication : Terre agricole</p>	<p>Degré de gravité des conséquences : mineur</p>
---	--	--

Facteurs aggravants SO**Facteurs atténuants** SO**6 Recommandations**

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur

Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité pour le manquement à l'article 115.25 (2) et 22 al.1 de la LQE.

Rédigé par : Jean-Pierre Larivée

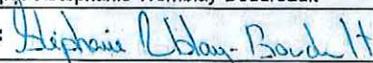
Signature : 

Date de signature : 2016-08-17

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Stéphanie Tremblay-Boudreault

Fonction : Chef d'équipe

Signature : 

Date : 2016/09/20

Commentaires :

art. 23-24

La compagnie est également en manquement pour l'exploitation d'une sablière. Risqu'un engagement a été pris à l'effet qu'il n'y aurait pas émission d'AVC, ne pas transmettre d'AVC.

Après vérification auprès de la DRAC, si la ferme 5 étoiles désire poursuivre l'exploitation de la sablière pour ses besoins, contrairement à ce qui est inscrit au rapport, un C.A. est requis. Informer la compagnie de ce changement et assurer un suivi pour la restauration.



DSCF5970.JPG
Photo 1: Sablière (vue vers l'est)



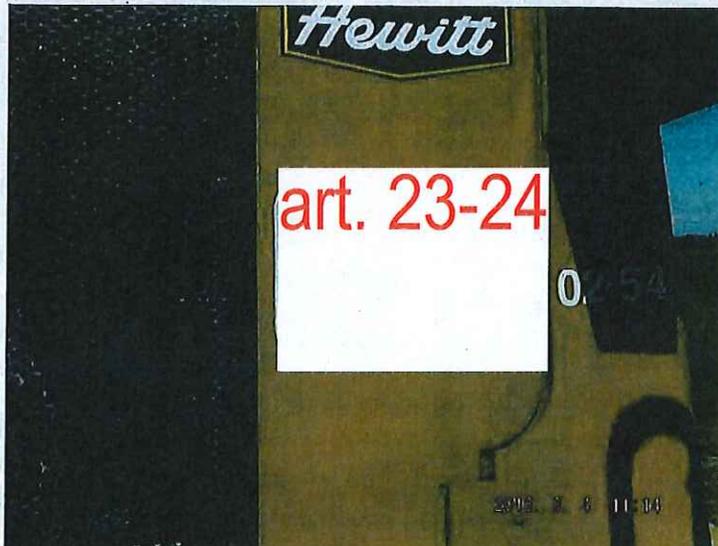
DSCF5971.JPG
Photo 2: Sablière (vue vers le sud-est)



DSCF5972.JPG
Photo 3: Sablière (vue vers le sud)



DSCF5977.JPG
Photo 4: Chargeuse



DSCF5979.JPG
Photo 5: Affiche de l'entreprise sur la chargeuse



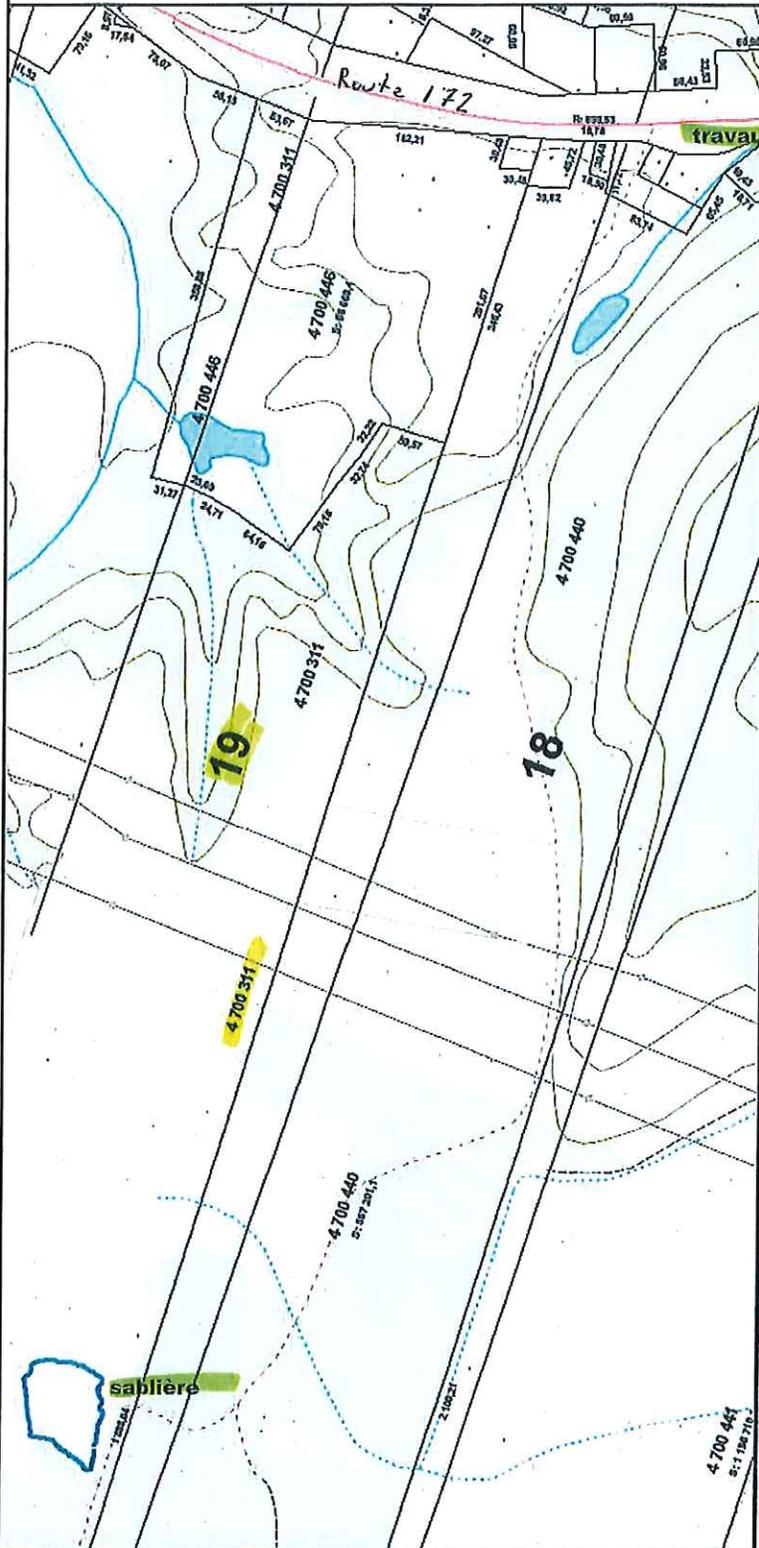
DSCF5986.JPG
Photo 6: Côté amont du cours d'eau dans la zone de travaux



DSCF5994.JPG

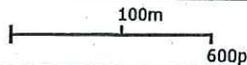
Photo 7: Aval du cours d'eau dans la zone des travaux

Carte 1
Emplacement de la sablière et des travaux



- ▲ Lignes de lot de l'ancien cadastre
- Flèche de numéro de lot
- Ligne de lot
- Ligne de lot approximative
- ▲ Lignes de rang de l'ancien cadastre
- Ligne de rang
- Ligne de rang approximative
- ▲ Divisions de l'ancien cadastre
- Ligne de cadastre
- Ligne de canton
- Ligne de parc ou de réserve
- Annotations - Nom de cadastre (3 pt)
- Annotations - Nom de cadastre (6 pt)
- Annotations - Nom de cadastre (9 pt)
- Annotations - Nom de rang
- Annotations - Numéro de lot
- ▲ Index du cadastre rénové (Cad. Qc)
-
- ▲ Lots du cadastre rénové (Cad. Qc) au 27 mars 2014
-
- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:20 000
- Annotations - Numéro de lot, disponible à 1:10 000
- Annotations - Dimension de lot, disponible à 1:20 000
- Annotations - Dimension de lot, disponible à 1:10 000
- Annotations - Superficie, disponible à 1:20 000
- Annotations - Superficie, disponible à 1:10 000
- ▲ Plste_2016-08-04 110652.gpx

Échelle : 1 / 5 000



Source(s) des données :
Atlas Géomatique
GPS Garmin etrex 20

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

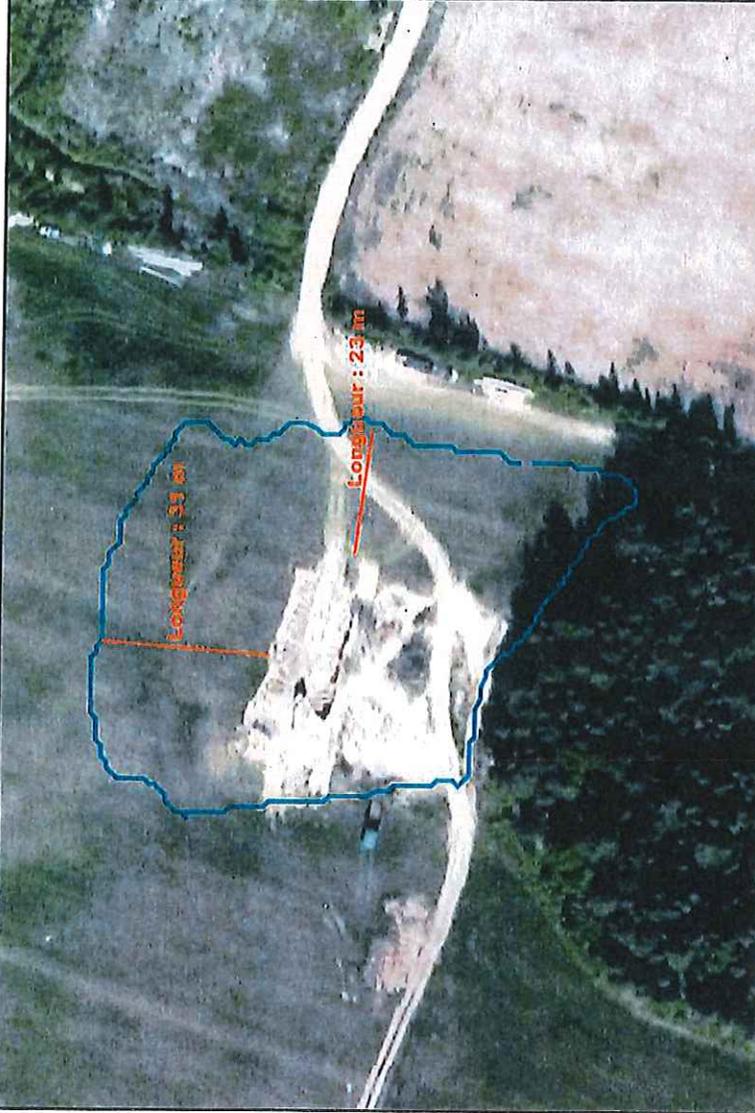


Préparé par:
Jean-Pierre Larivée
Contrôle Sept-Îles (C)
2016-08-10

Carte 2
Emplacement de la sablière avec photographies aériennes de 2012

Piste_2016-08-04
1110652.gpx

Orthos_Decennal_2012_WMS
Orthos_Decennal_2012_WMS



Échelle : 1 / 1 000

Source(s) des données :
Atlas Géomatique
GPS Garmin étrex 20

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.
© Gouvernement du Québec, 2016

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques
Québec

Préparé par:
Jean-Pierre Larivée
Contrôle Sept-Îles (C)
2018-08-10

